

pas dû faire. Ce serait fort approprié surtout en l'occurrence. On demande à la Chambre de consacrer du temps à l'étude d'un projet de loi dont on ne prévoit pas la mise en vigueur avant deux ans. Demandez aux bénéficiaires de la pension de vieillesse ce qu'ils pensent de cela.

L'été dernier avant l'ajournement de la Chambre, vers le 14 juillet je crois, le ministre a promis de présenter une mesure législative visant à porter la pension de vieillesse à un minimum de \$105 par mois. Les \$30 additionnels qui doivent porter cette pension à \$105 s'imposent de toute urgence. Cela est incontestable lorsque nous voyons comment vivent ces vieux pensionnés, quelles installations ils ont, quel genre de chambres ils habitent souvent dans les sous-sol de maisons humides et mal éclairés, et qui essaient en même temps de mettre à la plus grande contribution possible leurs \$75. Pendant qu'ils vivent ainsi nous débattons en cette Chambre une mesure législative qui n'entrera pas en vigueur avant deux ans. Nous en revenons donc à cette fameuse formule libérale des «60 jours de décision». Ce sont plutôt six mois d'indécision, six mois d'inaction ou peut-être six mois de revirement d'opinion.

Le plus récent que nous ayons entendu aujourd'hui est celui-ci: Les ministres du cabinet ont demandé à leur collègue, le ministre de la Défense nationale, (M. Hellyer) de revenir sur sa décision au sujet de l'unification. Peut-être devrait-on demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de renverser sa décision d'aller de l'avant pour ce qui a trait au régime d'assurance frais médicaux à ce moment-ci, lorsqu'il y a tant d'autres questions à débattre à la Chambre. Il y a le budget supplémentaire qu'il nous faudrait étudier. Avant même de nous en apercevoir, nous entrerons dans l'année de notre centenaire et nous n'aurons pas encore choisi notre hymne national.

Nous sommes saisis d'un bill sur la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je n'ai pas à rappeler aux députés qu'il faut modifier les règlements de la SCHL afin d'activer les chantiers. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) a dit qu'il favorisait l'immigration au Canada, mais si nous ne pouvons pas loger les immigrants, pourquoi les y inviter? Les gens vivront bientôt sous la tente, si nous ne voyons pas à ce problème. Nous avons aussi la mesure sur le crédit à l'exportation. On parle d'un budget et du problème de l'inflation. Il faudrait aborder toutes ces questions, mais au lieu de cela, nous consacrons notre temps à une mesure législative qui n'aura aucun effet avant 1968.

[M. Hales.]

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de l'interrompre un instant? On nous a demandé si la Chambre voudrait suspendre sa séance pendant une heure afin que nous puissions aller souper. Si les vis-à-vis sont d'accord, nous n'y voyons pas d'inconvénient.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre est-elle d'accord pour suspendre la séance pendant une heure?

Des voix: Deux heures.

L'hon. M. McIlraith: On n'a demandé qu'une heure. La Chambre ne consentirait pas à une suspension de deux heures.

M. l'Orateur suppléant: Est-on d'accord pour que la Chambre suspende sa séance pendant une heure?

Des voix: D'accord.

(La séance, suspendue à 6 h. 02, est reprise à 7 heures.)

Reprise de la séance

● (7.00 p.m.)

M. Hales: Monsieur l'Orateur, avant l'heure du souper, j'avais simplement eu le temps de citer les quatre points dont je veux parler. Premièrement, pourquoi la Chambre prend-elle actuellement le temps de discuter une mesure législative qui n'entrera en vigueur que dans deux ans au plus, si elle est adoptée? Deuxièmement, à mon avis, le gouvernement fédéral ne devrait pas se mêler de l'assurance frais médicaux puisque, jusqu'à un certain point, il n'a pas compétence en la matière. Troisièmement, le pays n'est pas mûr, en ce moment, pour l'assurance frais médicaux. Quatrièmement, le régime me paraît discriminatoire vu qu'il est obligatoire.

J'avais développé mon premier point, et je désire maintenant aborder le second, savoir, qu'à mon avis, le gouvernement fédéral ne devrait pas se mêler d'assurance frais médicaux, excepté dans les limites du paiement de sa quote-part des frais subventionnés qui incombent aux diverses provinces ayant établi un programme. Si nous nous arrêtons à examiner la situation, nous constatons que la Colombie-Britannique a un bon régime d'assurance frais médicaux, de même que l'Alberta et la Saskatchewan. Le Manitoba attend de recevoir le signal l'autorisant à mettre le sien en vigueur. L'Ontario a instauré un bon régime, et le Québec en prépare un. Le Québec veille aux gens qui n'ont pas les moyens de participer à un régime d'assurance frais médicaux, tandis que toutes les autres provinces de l'Est étudient présentement la question d'un régime de soins médicaux.